



Communiqué de presse du 02 décembre 2014

L'assemblée générale du Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale confirme à l'unanimité la politique du syndicat

Le jeudi 27 novembre 2014, à Lille, s'est tenue l'assemblée générale du SNEMG. L'assemblée générale a adopté le rapport moral et le rapport financier du président. Conformément aux statuts, la moitié du conseil d'administration a été renouvelée. A la suite, le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a élu le nouveau bureau composé comme suit :

<u>Président :</u>	Dr Matthieu Calafiore,	(Lille)
<u>Vice-président :</u>	Dr Anas Taha,	(Paris)
<u>Secrétaire général :</u>	Dr Sébastien Leruste,	(La Réunion)
<u>Secrétaire général adjoint :</u>	Dr Bruno Roualet,	(Reims)
<u>Trésorier :</u>	Dr Bertrand Stalnikiewicz,	(Lille)
<u>Trésorier adjoint :</u>	Dr Jean-Marc Franco,	(La Réunion)
<u>Chargé de mission site web :</u>	Dr Michel Papa,	(Nice)
<u>Chargée de mission :</u>	Dr Sophie Prévot,	(Lille)

Ce nouveau bureau du SNEMG va poursuivre ses actions en faveur du développement de la Filière Universitaire de Médecine Générale.

Le SNEMG salue l'annonce faite lors du 14^{ème} congrès du Collège National des Généralistes Enseignants au nom du ministère de la santé et du secrétariat d'état à l'enseignement supérieur et à la recherche de la création **d'une sous-section pour la médecine générale au Conseil National des Universités.**

Cette annonce ne doit toutefois pas éclipser les zones d'ombre encore trop nombreuses sur l'avenir de la FUMG. Le SNEMG reste investi pour que les moyens humains soient mis en regard de ces évolutions majeures, et traduites en actes concrets plus qu'en discours voués à l'oubli. Associé au front généraliste, le SNEMG réclame d'être concerté lors des nouvelles négociations sur le Projet de Loi de Santé.

Le SNEMG est et reste un syndicat qui œuvrera cette année encore à :

- La poursuite de la **reconnaissance universitaire des maîtres de stage des universités (MSU)** pour leur métier d'enseignant de médecine générale et leur action pédagogique auprès des étudiants
- **L'augmentation de la rémunération** de la fonction de MSU par son intégration dans la Rémunération sur Objectif de Santé Publique (ROSP), un salariat pour les MSU ou encore une augmentation des honoraires pédagogiques bloqués depuis 2008.
- **La défense du Développement Professionnel Continu** qu'il soit dans le cadre d'une formation hors quota ou non.
- **La promotion de la filière universitaire de médecine générale** dans toutes ses dimensions
 - pour la nomination d'enseignants associés et titulaires de médecine générale en nombre
 - pour un vrai statut universitaire pérenne après le clinicat

L'enseignement de la médecine générale, sa recherche et son implication pour le soin toujours plus efficient apporté à la population nécessitent une considération encore plus importante.

Pour le bureau du SNEMG : Dr Matthieu Calafiore, Président